

Date : 23 - 24 janvier 2012, à Montréal

Objet : RAPPORT DU JURY/ÉTAPE 2

PRÉSENCES

Membres du jury :

- madame Diane Vallée, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement Verdun
- madame Louise Cayer, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement Outremont
- monsieur Pierre Morel, architecte
- monsieur Jean Pelland, architecte
- monsieur Antonin Labossière, architecte
- monsieur Stéphane Lavoie, directeur général de la Tohu, Cité des arts du cirque
- monsieur Frédéric Dubé, architecte et professeur invité à l'Université de Montréal
- madame Louise Amiot, architecte, conseiller professionnel

1. RAPPORT DE CONFORMITÉ

- Toutes les prestations ont été déposées à la date et heure précisée au Règlement;
- Les prestations fournies sont celles exigées au Règlement; la prestation de Dan Hanganu, architectes, a fourni trois (3) perspectives en sus, lesquelles ont été retirées de la présentation devant jury.
(voir rapport du jury en annexe)

2. RAPPORTS DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Le jury a reçu les rapports de la Commission technique, soit sur la programmation, l'estimation, la faisabilité technique et l'urbanisme.

Il en ressort trois (3) éléments majeurs de non-conformité :

- Urbanisme : le Règlement actuel exige un revêtement de maçonnerie, ce qu'aucune des prestations n'a respecté.
Un programme particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sera nécessaire pour la suite du dossier.
- Estimation : selon l'estimateur externe, les quatre (4) projets excèdent le budget. Le jury devra se pencher sur le potentiel de réduction dans le respect du concept.
- Programme : Les projets de FABG et Dan Hanganu dépassent les superficies brutes énoncées au programme, ce qui explique en partie, leur dépassement budgétaire.

**23 janvier 2012/
9 h 30 Tour de table**

Il en ressort les commentaires généraux suivants :

- les projets proposent deux (2) approches différentes : le bâtiment objet et le bâtiment médium. Deux (2) projets sont plus forts sur le plan signalétique, deux (2) projets réussissent mieux les défis de la relation avec le fleuve et le site et la fonctionnalité de l'ensemble;
- tous les projets ont une signature artistique intéressante;
- le défi de la transparence semble avoir été difficile à concrétiser;
- la sensibilité dans le traitement architectural est plus exprimée du côté fleuve que du côté ville;
- les projets ont tous proposé une vision d'ensemble mais de maîtrise égale; la problématique de la réalisation en deux (2) phases se pose pour certaines propositions;
- les projets doivent créer un appel depuis le boulevard Lasalle, ce qui n'est pas le cas pour toutes les propositions;
- l'effet de masse de la cage de scène demeure malgré certains traitements séduisants;
- l'accessibilité universelle, spécifiée au Programme, n'a pas été vraiment intégrée aux concepts proposés sauf en texte à l'exception d'un des projets;
- Le projet doit démontrer son appartenance au site et à sa fonction.

11 h Présentation D.Hanganu, architectes, par Dan Hanganu et Gilles Prud'homme

Projet médiatique

Le concept est basé sur l'exploitation de la façade donnant sur le boulevard Lasalle comme un élément médiatique et cinématique soit par le biais d'un large écran cachant le volume de la cage de scène que par des éléments colorés rythmant cette élévation.

Le parti propose un hall vitré latéral et traversant reliant la ville au fleuve, il regroupe toutes les fonctions publiques sur un même niveau.

L'accent de l'enveloppe en céramique est concentré sur la façade côté ville, créant un appel très fort.

Cette avenue conceptuelle repose sur des installations de projection sophistiquées et exigeant un entretien certain.

À l'intérieur, l'aspect multifonctionnel est exploité allant jusqu'à permettre l'ouverture de la salle de spectacles avec les locaux de l'École de cirque. Le mur, entre les Studio A et B, est amovible. La salle d'exposition est fenêtrée avec des panneaux amovibles.

- Volet budgétaire : l'équipe propose une série de coupures potentielles qui devraient être validées suite à un exercice de l'analyse de la valeur. Le concept implique le maintien de l'enveloppe proposée.

13 h 30 Présentation de FABG, architectes, par Éric Gauthier

Priorité à la salle

Le projet s'est concentré sur le potentiel d'utilisation des espaces et de leur animation, en offrant une grande flexibilité spatiale : la salle de spectacles jouit d'une hauteur uniforme alors que le hall, agrémenté d'un escalier/gradins, permet des spectacles à petite échelle, ce point de vue met le fleuve en évidence.

Grâce au hall latéral chaleureux et ouvert sur le fleuve, ce projet propose une relation intérieure/extérieure fluide, propice à l'animation. L'enveloppe très sobre, met l'accent sur le hall et la salle. La salle de médiation et la cafétéria sont positionnées à l'arrière côté fleuve avec des vues sur le parc et l'eau.

Les murs extérieurs sont composés de panneaux de verre, de revêtement métallique alternant des surfaces pleines et des surfaces perforées.

- Volet budgétaire : L'équipe a analysé les coûts de d'autres salles de spectacles pour proposer des coupures dont les pourcentages de contingences. Le défi se situe dans l'estimation des coûts en électricité, étroitement relié à la scénographie. Les éléments du développement durable ont été intégrés dans les estimations et de ce fait, ne doivent pas être ajoutés à l'estimation.

L'équipe est réceptive quant à la révision de l'enveloppe.

14 h 50 Présentation de Manon Asselin, architecte/Jodoin Lamarre Pratte, architectes

Jack-in-the-box

Ce projet, constitué de deux (2) volumes séparés par une rampe extérieure, propose un scénario de promenade attirant, traversant en toiture les deux (2) grandes fonctions, la salle de spectacles et l'École de cirque dont la toiture est transformée en un toit vert, le tout mène à un belvédère côté fleuve. Le volume du Studio B, par sa texture et sa forme, rappelle l'hiver, comme un « iceberg » déposé sur la rive. En mode nocturne, l'éclairage rappelle les couleurs de l'intérieur de la salle. Un basilaire, logeant le hall et les fonctions publiques, est desservi par une entrée latérale arrière, laquelle propose un autre parcours manquant de visibilité. Les revêtements extérieurs sont constitués de bois et de métal.

- Volet budgétaire : L'équipe propose d'enlever et réorganiser certaines fonctions du Studio A et de ne pas réaliser la rampe et le toit végétalisé immédiatement. Le volume pour les trapèzes aériens serait réalisé ultérieurement.

L'équipe a intégré dans le budget du Studio B, l'enveloppe en façade/ville du Studio A. L'équipe a analysé la brique mais les fondations sont un problème en raison de la dalle existante et de la contamination.

16 h 30 Volet Budget

M. Yvon Chabot de BCS explique les hypothèses qui l'ont amené à réajuster les estimations déposées par les finalistes.

Les éléments sous-évalués sont ceux concernant la décontamination, la structure et la mécanique/électricité à l'exception de les Architectes FABG.

Les dépassements sont plus importants dans le Studio A que B, en raison de la reprise de l'enveloppe à 100 % dans les quatre (4) propositions.

Monsieur Chabot considère que les pourcentages de contingences de design et construction imposés garantissent la réalisation du projet dans le budget visé de 12,4 M\$, quoique plus risqué pour les projets de Saucier Perrotte et de Dan Hanganu.

24 janvier 2012

8 h 30 Présentation de Saucier + Perrotte, architectes, par Gilles Saucier et André Perrotte

Projet formel

Le parti, axé sur une approche formelle, propose un ensemble volumétrique élégant, intégrant les deux (2) studios tel un pavillon déposé dans le parc. Il en résulte un appel signalétique fort mais hermétique quant à l'identification de la fonction, tant par le positionnement de l'entrée du côté fleuve que par la résille couvrant la fenestration. De l'organisation fonctionnelle résulte un débordement de la dalle existante en façade.

De par son unicité, cette volumétrie souffre d'une réalisation en phase, tel qu'envisagé par l'École de cirque.

Les éléments prévus au programme sont répartis sur deux niveaux.

- Volet budgétaire : L'équipe dépose un tableau proposant des réductions de coûts de 1,7 M\$ basé sur :
 - réduction des superficies (- 250 m²);
 - réduction de l'agrandissement;
 - réduction hors dalle existante;
 - révision de l'enveloppe et pliage;
 - non réalisation de deux (2) des trois (3) studios de l'École de cirque.

Délibérations tenues le 23 et 24 janvier 2012

Le jury évalue les projets critère par critère et classent les projets.

FORCE IDENTITAIRE/

- **Dan Hanganu, architectes**

La force identitaire est donnée par l'approche médiatique du concept grâce à l'écran camouflant la cage de scène; celle-ci est très forte du côté/ville et absente du côté/fleuve. Il en résulte un ensemble qui manque d'unicité et de cohérence. L'écran de rétroprojection produit un appel intéressant et bien visible du boulevard Lasalle; il en fait un édifice signal, dont la pérennité est toutefois discutée, au plan de la durabilité et de l'opération.

Les éléments colorés fixes et semi-fixes contribuent à créer une séquence cinétique mais de force inégale.

Les couleurs utilisées ne sont pas représentatives du cirque actuel mais relèvent d'une vision enfantine du cirque.

En conclusion, ce projet joyeux et ludique propose une force identitaire forte, plus nocturne que diurne et discutable dans un environnement de parc; présence d'arbres, réactions des résidents. Cette approche semble plus adaptée à un évènement spécial qu'à une identité permanente.

- **Saucier + Perrotte, architectes**

La force identitaire de ce projet s'exprime dans son unicité et le traitement global de ses quatre (4) faces, en faisant disparaître le bâtiment existant. Elle repose sur une approche formelle articulée et non sur le jeu des façades. Elle propose une image claire d'un pavillon dans un parc dont l'identité résultante semble un peu déconnectée du site.

- **Les architectes FABG**

La force identitaire s'exprime fortement latéralement et du côté fleuve mais peu du côté ville où le traitement des entrées et de la façade s'inscrit dans le respect du volume du bâtiment existant. Le projet prévoit une identification par l'ajout d'un élément visuel dans le parc en façade.

- **Manon Asselin, architecte/Jodoin Lamarre Pratte, architectes**

Le parti propose une rampe extérieure menant sur la toiture, laquelle qui identifie clairement les deux (2) fonctions, le Studio A et le Studio B.

Cette idée représente l'élément clé de la force identitaire car l'entrée du Studio A est peu visible à l'arrière de la salle de spectacles, du côté fleuve. Cette idée très intéressante est discutable au plan opérationnel et sécuritaire, pour un endroit isolé.

L'option d'avancer le stationnement dans le parc nuit à l'identité d'un pavillon dans un parc, en augmentant l'aire asphaltée du côté du boulevard Lasalle.

CRITÈRE 1/Atmosphère

Les architectes FABG

Le concept propose une belle qualité spatiale du hall malgré sa linéarité, tant extérieure qu'intérieure. L'utilisation de la couleur chaude et l'organisation de l'escalier en gradins contribuent à créer un espace chaleureux propice à l'animation et multifonctionnel, grâce au regroupement des fonctions publiques du rez-de-chaussée.

Saucier + Perrotte, architectes

L'atmosphère dynamique, dégagée par le hall, n'est perceptible qu'une fois entrés à l'intérieur, celui-ci n'étant fenestré que sur le fleuve. L'organisation des espaces publics sur deux (2) niveaux contribue à la dynamisation verticale du hall mais ne favorise pas les accès aux salles d'exposition et de médiation situées à l'étage.

Dan Hanganu, architectes

Le hall, intéressant par la création d'un axe traversant ville/fleuve, propose une dualité de perception en raison de la position des salles d'exposition et de médiation entre celui-ci et le parc. L'effet de transparence et de luminosité désiré sera grandement affecté par la fermeture de la salle d'exposition, tel que demandé au Programme.

Manon Asselin, architecte/Jodoin Lamarre Pratte, architectes

Situé du côté fleuve, le hall de forme linéaire et fortement fenestré sur le fleuve, propose un traitement décevant, offrant peu de rappel de la fonction circassienne. De par sa forme, l'espace intérieur est peu propice à l'animation intérieure/extérieure; la salle d'exposition est loin de l'entrée et du foyer.

CRITÈRE 2/La qualité de la relation du bâtiment avec son site en bordure du fleuve et la ville dans un souci de transparence

Les architectes FABG

Le parti démontre une bonne maîtrise et compréhension de l'ensemble du site et un respect de ses éléments dominants. L'entrée est bien localisée par rapport au stationnement. L'exploitation du fleuve est très réussie depuis le hall ainsi que dans la salle de médiation. La transparence n'est toutefois réussie qu'une fois arrivé dans le hall, le vestibule créant un obstacle entre la ville et le fleuve.

Manon Asselin, architectes/Jodoin Lamarre Pratte, architectes

La présentation a clairement démontré la profondeur de l'analyse du site et du Programme mais le parti déploie beaucoup d'efforts pour un résultat peu convaincant.

L'entrée est trop loin du stationnement et peu visible; le circuit piéton est ardu même pour la rampe du côté fleuve.

La transparence n'est assurée que par la salle de médiation et le traitement réussi de la cage de scène.

Saucier + Perrotte, architectes

La notion de pavillon dans le parc est clairement définie mais le traitement ne convainc pas de la pertinence de la solution dans ce site; l'entrée est peu visible quoique bien axée sur le fleuve.

La notion de transparence est difficile à évaluer en fonction du concept de résille. La transparence est plus effective de l'intérieur vers l'extérieur que l'inverse.

Dan Hanganu, architectes

Le geste de vouloir créer des percées transversales, reliant la ville au fleuve, semble peu réaliste et ne se transpose pas clairement dans le plan, autrement que dans le hall. Le bâtiment bloque le lien au fleuve.

Les explications quant à la façon de respecter les exigences du Programme rendent la transparence tributaire des activités.

CRITÈRE 3/Fonctionnalité et innovation de l'ensemble

L'innovation est jugée présente dans les quatre propositions.

Manon Asselin, architectes/Jodoin Lamarre Pratte, architectes

Ce parti propose une organisation fonctionnelle avec de bonnes idées telles que la mise en commun de la cafétéria et l'axe mitoyen entre les deux (2) studios; le volet de l'accessibilité universelle a bien été intégré à l'entrée, en pente.

En contrepartie, le hall apparaît trop étroit et le rend peu flexible au plan opérationnel; la salle d'exposition est loin de l'entrée alors que la médiation ne représente pas un caractère attractif tel que le propose son emplacement.

Les architectes FABG

L'organisation fonctionnelle démontre une bonne connaissance de ce type de programme; elle propose un parcours riche, direct et efficace. Elle maximise la relation du hall avec le parc et son site.

La priorité a été donnée à la salle de spectacles et son foyer.

L'ajout des gradins dans le hall favorise l'animation et permet une flexibilité fonctionnelle du lien.

Dan Hanganu, architectes

Le parti propose une organisation très fonctionnelle mais terne dans le hall, une fois les salles d'exposition et de médiation fermées. La proposition d'ouvrir les deux (2) studios n'est pas retenue pour des raisons acoustiques; celle d'ouvrir sur l'extérieur le Studio B suscite un questionnement.

Saucier + Perrotte

Le parti organisationnel propose une répartition sur deux (2) niveaux des fonctions publiques, ce qui nuit à l'achalandage de celles situées à l'étage, la salle d'exposition et de médiation.

Le parcours impose un circuit bien chorégraphié mais contraignant et peu flexible au plan opérationnel.

L'entrée, quoique desservie par un débarcadère, est jugée trop loin du stationnement. L'accès au toit semble forcé et peu bonifiant pour le projet.

CRITÈRE 4/Intégration volumétrie et matérialité

Saucier+ Perrotte, architectes

Ce parti propose une volumétrie intéressante car, elle est traitée comme un tout et ce, sur ses quatre (4) faces; il en résulte un objet attirant, unique, en pleine maîtrise du contexte du bâtiment existant.

Articulé en quatre (4) volumes intégrés, celui logeant la cage de scène, située en façade sur la ville, apparaît volumineux et massif; l'angulation de la base du mur ne sera pas perçue depuis le boulevard Lasalle. L'ensemble formel crée un appel fort tout en étant hermétique au parc et à la ville.

Les architectes FABG

Le respect du volume du Studio A fait ressortir le volume de la salle/cage de scène, par rapport à la linéarité de l'existant. La cage de scène en arrière plan atténue son impact.

Le traitement de la façade sur la ville est plus limité, réussit peu à intégrer cette volumétrie, pourtant très bien maîtrisée du côté fleuve.

Manon Asselin, architecte/Jodoin Lamarre Pratte, architectes

La volumétrie se distingue par le traitement de la cage de scène, un volume blanc imposant déposé sur une base horizontale en bois. Cette proposition manque de cohérence et ne crée pas un ensemble intégré.

Dan Hanganu, architectes

Le concept volumétrique ne repose que sur la façade sur la ville et ne présente pas un ensemble volumétrique intègre. Seuls l'écran et la marquise contribuent à dynamiser l'austérité des façades et à camoufler plutôt qu'intégrer, la cage de scène.

CRITÈRE 5/Faisabilité technique et potentiel de respect du budget

La Commission technique et les présentations confirment que le projet de Saucier + Perrotte est plus difficile à réaliser en deux (2) phases, en raison de son parti unifié, tant volumétriquement que par l'enveloppe; à cela s'ajoute la faible probabilité de réalisation du volume du trapèze volant.

Budget

Suite à l'opinion émise par l'expert externe, le jury analyse les projets en termes de potentiel à conserver une force conceptuelle suite aux coupures proposées par les finalistes.

- Le projet de Manon Asselin, architecte/JLP semble le plus vulnérable malgré son faible empiètement existant.
- Le projet de Saucier + Perrotte est celui qui propose le plus fort débordement de la dalle et la plus grande enveloppe.
- Le projet de Dan Hanganu propose le plus de superficies; à cela s'ajoutent le coût et l'entretien des systèmes de projection.
- Le projet de FABG respecte l'empreinte existante sauf pour le hall du Studio B; cette équipe a mis la priorité budgétaire dans la salle de spectacles, en augmentant les coûts de la mécanique/électricité.

ÉVALUATION DU STUDIO A

Saucier + Perrotte, architectes

La Commission technique n'a pas relevé de problèmes majeurs.

Les architectes FABG

Le rangement du Studio B ne peut empiéter sur le Studio A.

Dan Hanganu, architectes

Les ouvertures du Studio B sur le Studio A ne sont pas recevables et le débarcadère est en conflit avec l'entrée des élèves de l'École de cirque.

Manon Asselin, architecte/Jodoin Lamarre Pratte, architectes

La piste du Studio A ne peut être réduite et le Studio 1 exige un agrandissement coûteux alors que prévu dans les gradins; les bureaux sont questionnés au rez-de-chaussée.

CHOIX FINAL

Après notation de tous les critères, le jury entérine à la majorité, le choix de Les architectes FABG.

Commentaires du jury

Le jury a sélectionné le projet de FABG en raison de la priorité donnée à la performance de la salle de spectacles et de la justesse de sa réponse au site. Le nouvel ensemble propose un dialogue avec le parc et le fleuve grâce à la transparence réussie du hall et des aires publiques.

Son organisation sur un même niveau propose une solution fonctionnelle simple, des circulations claires, des atmosphères chaleureuses à l'échelle humaine et un potentiel d'animation intérieure/extérieure riche et accessible. Ce concept offre toutes les possibilités d'une réalisation dans le respect du budget et de l'échéancier.

L'ajout d'élément innovateur, tel que les gradins dans le hall, contribue à créer un lieu définitivement adapté à sa nouvelle mission et à son image circassienne.

Émis par : Louise Amiot, architecte, MBA
conseiller professionnel

Signature membre du jury : Deane Ullie

7. RECOMMANDATION DU JURY AVEC SIGNATURES

En conclusion d'une démarche rigoureuse, le jury recommande à majorité, à l'exécutif de l'arrondissement de Verdun, le choix du *Finaliste*.

FABG, ARCHITECTES

Signatures :

madame Louise Cayer

madame Diane Vallée

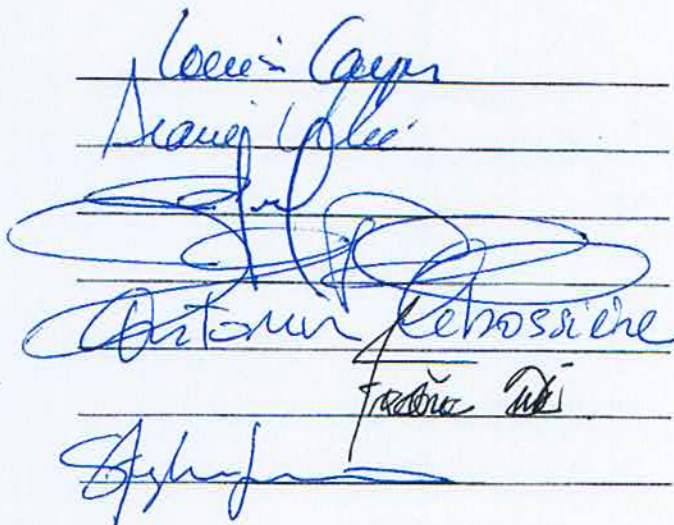
monsieur Pierre Morel

monsieur Jean Pelland

monsieur André Labossière

monsieur Frédéric Dubé

monsieur Stéphane Lavoie



Date :

24 JANVIER 2012